



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2020-080

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté

BFC-2020-09-09-005 - Arrêté préfectoral portant publication de la liste des défenseurs syndicaux de la région Bourgogne-Franche-Comté + liste des défenseurs syndicaux - Renouvellement (18 pages) Page 4

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire

BFC-2020-02-12-009 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL BECLE à Authumes (1 page) Page 23

BFC-2020-02-12-010 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL DE SAINT LEU à Saint-Laurent-d'Andenay (1 page) Page 25

BFC-2020-04-02-007 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de la SCEV DOMAINE DU CHATEAU DE PIERRECLOS à Pierreclos (1 page) Page 27

BFC-2020-02-13-015 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Guillaume COGNARD à Gourdon (1 page) Page 29

BFC-2020-02-06-005 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Guillaume CRETIN à Loisy (1 page) Page 31

BFC-2020-02-05-012 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Jean-Marc PLACE à Vauban (1 page) Page 33

BFC-2020-02-19-010 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Richard FORGEAT à Gévelard (1 page) Page 35

BFC-2020-02-18-010 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Isabelle TREMEAUD à Saint-Julien-de-Civry (1 page) Page 37

BFC-2020-02-19-011 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DE BOYER à Hautefond (1 page) Page 39

BFC-2020-02-13-016 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DE LA SEGAUDE à La Clayette (1 page) Page 41

BFC-2020-01-30-016 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DE RAIMBOS à Simandre (1 page) Page 43

BFC-2020-02-18-009 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC GORDAT S ET J à Digoïn (1 page) Page 45

BFC-2020-02-17-063 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC SOUFFERANT à Céron (1 page)	Page 47
direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire	
BFC-2020-09-09-004 - Décision portant subdélégation de signature de la directrice régionale des douanes et droits indirects de Dijon, présidente du CHSCT de Côte d'Or (2 pages)	Page 49
Maison d'arrêt de Dijon	
BFC-2020-08-27-041 - 2020-09-07 ABOMO-TUTARD - délégation de signature (5 pages)	Page 52
BFC-2020-08-27-042 - 2020-09-08 GAULT -délégation de signature (2 pages)	Page 58
BFC-2020-08-27-043 - 2020-09-11 GAVOIS - délégation de signature (2 pages)	Page 61
BFC-2020-08-27-044 - 2020-09-15 GUINAULT - délégation de signature (2 pages)	Page 64
Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté	
BFC-2020-09-16-001 - Arrêté 20-277 BAG portant approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET de la région Bourgogne Franche Comté (3 pages)	Page 67
BFC-2020-09-16-002 - Arrêté n°20-278 fixant la date de l'élection des représentants à la conférence territoriale de l'action publique de la région Bourgogne-Franche-Comté (2 pages)	Page 71

DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté

BFC-2020-09-09-005

Arrêté préfectoral portant publication de la liste des
défenseurs syndicaux de la région

Bourgogne-Franche-Comté + liste des défenseurs

*Arrêté préfectoral - Publication de la liste des Défenseurs syndicaux Bourgogne-Franche-Comté -
Renouvellement - 09.09.2020*

syndicaux - Renouvellement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

Besançon, le 28 Août 2020

**Pôle politique du travail
Département Appui au Dialogue Social
et Traitement des Recours (ADSR)**

ARRETE PREFECTORAL

portant publication de la liste des défenseurs syndicaux
de la région Bourgogne-Franche-Comté

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
préfet de la Côte-d'Or

- Vu** la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
 - Vu** le code du travail et notamment les articles L 1453-4, L 1453-7, L 1453-8, R 1453-2 et D 1453 2 1 à D 1453-2-9 ;
 - Vu** le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement de listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;
 - Vu** l'arrêté du 22 juin 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;
 - Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or (hors classe) - M. SUDRY (Fabien) ;
 - Vu** l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 nommant Jean RIBEIL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Bourgogne-Franche-Comté à compter du 3 janvier 2016,
 - Vu** l'arrêté préfectoral n° 20-16 BAG du 21 janvier 2020 portant publication de la liste actualisée des défenseurs syndicaux de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
 - Vu** les propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel ou au niveau d'une branche ;
 - Vu** les propositions des organisations professionnelles représentatives au niveau interprofessionnel ou multiprofessionnel ou au niveau d'une branche ;
- Considérant** que la liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les quatre ans ;
- Sur** proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté ;

ARRETE

Article 1 - La liste des défenseurs syndicaux de Bourgogne-Franche-Comté, appelés à exercer leur mission d'assistance et de représentation des parties devant les juridictions prud'homales et les Cours d'Appel en matière prud'homale de la région Bourgogne-Franche-Comté est établie et jointe en annexe.

Article 2 - L'inscription sur cette liste permet l'exercice de la fonction de défenseur syndical à titre gratuit, avec une durée de mandat de 4 ans.

Article 3 – Chaque défenseur syndical justifie chaque année auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, de l'exercice effectif de sa mission suivant les modalités qui lui sont précisées par l'administration. L'absence de l'exercice de la mission pendant une durée d'un an entraîne le retrait d'office de la liste des défenseurs syndicaux.

Article 4 - La liste, jointe en annexe, est tenue à disposition du public, à la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi de la région de Bourgogne Franche-Comté, dans ses unités départementales, ainsi que dans chaque Conseil de Prudhommes et Cour d'Appel de Bourgogne Franche-Comté.

Article 5 - L'arrêté préfectoral n° 20-16 BAG du 21 janvier 2020 susvisé est abrogé.

Article 6 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le 6 SEP 2020
Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales


Eric PIERRAT

DIRECCTE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Liste des défenseurs syndicaux - Renouvellement quadriennal - 26 août 2020

Arrêté portant publication de la liste des défenseurs syndicaux

ANNEXE

1. Défenseurs syndicaux Organisations Syndicales de salariés

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
AGNESA	Rodrigue	Gestionnaire conseil allocataire	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
BARANTON	Delphine	Responsable Fichier	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
CADOUOT	Muriel	Technicienne de laboratoire	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
CHARRON	Virginie	téléactrice	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
CORRADINI	Laurent	Technicien	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
DABERE	Patricia	Consultante en transactions professionnelles	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
DEGOUDJ	Zahira	enseignante	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
ESTEVEES	Paula	Assistante projets, logistique trilingue	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
FELLAY	Gérard	Retraité	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
FRISQUET	Nathalie	Couturière	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
GAUDIN	Eric	agent exploitation	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
HOEL	Olivier	Informaticien	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
KEBE	Bacary	Electrotechnicien	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
LAFAGE	Angélique	auxiliaire de vie à domicile	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
LAFEUILLE	Bruno	ambulancier	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
LALLOZ	Eric		CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
LECHIEN	Dominique	Retraité	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
LEROUX	Suzanne	aide médico psychologue	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
LUCOTTE	Pierre	ingénieur	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
M'BIABET NDJASSAP	Sylvestre	Educateur technique spécialisé	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
MICAELLI	Marc	Conducteur receveur	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
MOISSON	Benoît	animateur pilote robot	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
NAPOLEONE	Franck		CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
PARIS	Jean-Michel	Menuisier	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
PENAUD	Marie-Claude	aide soignante	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
PERBAL	Frédéric	Assistant qualité	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
PINET	Gérard	Technicien	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
RAFFOURNIER	Pierre	Retraité	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
RICHARD	Patrice	Magasinier	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
ROUX	Didier	Psychologue de travail	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
SCARPA	Patrick	Vendeur meuble	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
SEGUIN	Jean-Francois	Educateur	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
SIROT	Gilbert	Retraité	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
SOUYRI	Valentine	conductrice de car	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
ULDRY	Virginie	monitrice éducatrice	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
VANDENBROU CKE	François	Conducteur receveur	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
VERMOT GAUCHY	Jean-Louis	Retraité	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
ANTOLINI	Cyril	téléconseiller	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70
BALLET	Peggy	conseillère GDD	CFDT	URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, rue de Colmar 21000 DIJON	uri@bfc.cfdt.fr 03 80 70 21 70	Bourgogne-Franche-Comté	03 80 70 21 70

DJORDJEVIC	Vladimir	Gestionnaire de clientèle particuliers	CFTC	Union départementale des syndicats CFTC du Territoire de Belfort Place de la Résistance - 90000 BELFORT	ud90@cftc.fr - 03 84 24 51 64	Région Bourgogne Franche Comté	06 87 67 11 47
------------	----------	--	------	--	-------------------------------	--------------------------------	----------------

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
TRUITARD	Patric	Cariste	CFTC	Union départementale des syndicats CFTC De Côte d'Or 6 bis rue Pierre CURIE - 21000 DIJON	cftc.ud21@orange.fr	Région Bourgogne Franche Comté	06 84 98 99 82
BAILLY	Vincent	Technicien prévention	CFTC	CFTC - Union départementale de Haute Saône 5 Cours François VILLON- 70000 VESOUL	ud.cftc70@free.fr	Région Bourgogne Franche Comté	06 87 08 47 05
BOULANGER	Sylvain	Contrôleur	CFTC	CFTC - Union départementale de Haute Saône 5 Cours François VILLON - 70000 VESOUL	ud.cftc70@free.fr	Région Bourgogne Franche Comté	06 70 68 48 54
BILLET	Michel	Retraité	CFTC	CFTC - Union départementale du Jura 76 rue Saint-Désiré - 39000 LONS LE SAUNIER	cftc-ud39@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	06 95 14 91 36
BRENIAUX	Roland	Retraité	CFTC	CFTC - Union départementale du Jura 76 rue Saint-Désiré - 39000 LONS LE SAUNIER	cftc-ud39@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 66 13 60
AYACHE	Franck	Gérant Sté immobilière	CFTC	Union départementale des syndicats CFTC De Côte d'Or 6 bis rue Pierre CURIE - 21000 DIJON	cftc.ud21@orange.fr	Région Bourgogne Franche Comté	06 70 00 26 63
DUCHAÎNE	Gaétan	Juriste droit social	CFTC	Union départementale des syndicats CFTC De Côte d'Or 6 bis rue Pierre CURIE - 21000 DIJON	cftc.ud21@orange.fr	Région Bourgogne Franche Comté	06 87 98 43 22
MALGRAS	André	Retraité	CFTC	Union départementale des syndicats CFTC De Côte d'Or 6 bis rue Pierre CURIE - 21000 DIJON	cftc.ud21@orange.fr	Région Bourgogne Franche Comté	06 70 83 28 55
GOURSAUD	Raymond	Retraité	CFTC	CFTC - Union départementale de l'Yonne 7 Rue Max Quantin B.P. 336 89000 AUXERRE	syndicatcftcyonne@free.fr	Région Bourgogne Franche Comté	06 16 96 96 48
SEGUIN	Gilles	Contrôleur qualité	CFTC	CFTC - Union départementale de l'Yonne 7 Rue Max Quantin B.P. 336 89000 AUXERRE	syndicatcftcyonne@free.fr	Région Bourgogne Franche Comté	06 01 83 6 864

LEMERLE	Bruno	Retraité	CGT	UD CGT 25 115 Rue Battant 25000 BESANCON	03 81 81 31 34 sg.cgtdoubs@gmail.com	Région Bourgogne Franche Comté	03 81 81 31 34
AIT ALI	Karim	Agent de service	CGT	UD CGT 25 115 Rue Battant 25000 BESANCON	03 81 81 31 34 sg.cgtdoubs@gmail.com	Région Bourgogne Franche Comté	03 81 81 31 34
GAIFFE	Vincent	Technicien intérimaire	CGT	UD CGT 25 115 Rue Battant 25000 BESANCON	03 81 81 31 34 sg.cgtdoubs@gmail.com	Région Bourgogne Franche Comté	03 81 81 31 34
VINCENDEAU	Brice	Chef de district sncf	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
DEVROUTE	Corinne	Responsable du bureau d'études	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40
MAURICE	Frédéric-Pierre	Aide Médico-Psychologique (AMP)	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40
BALLESTEROS-PICOT	Géraldine	Adaptatrice travaux	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40
HOUARI	Charif	Technicien d'exploitation en efficacité énergétique	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40
VEZOLE	Jean-Claude	Retraité transports	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40
TOUSSAINT	Laurent	Magasinier	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40
POINSEL	Marie	Cadre transport mouvement SNCF	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40
JOUILLE	Vincent	Agent sncf	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40
CERFONTAINE	Florence	Employée	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40
LE YAVANC	Anne-Sylvie	Professeure	CGT	UD CGT 21 17 rue Transvaal 21000 DIJON	03 80 67 62 40 ud.cgt21@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 80 67 62 40
PLAIN	Franck	Ouvrier	CGT	UD CGT 25 115 Rue Battant 25000 BESANCON	03 81 81 31 34 sg.cgt@doubs@gmail.com	Région Bourgogne Franche Comté	03 81 81 31 34
FONTAINE	Dallila	retraîtée	CGT	UD CGT 25 115 Rue Battant 25000 BESANCON	03 81 81 31 34 sg.cgt@doubs@gmail.com	Région Bourgogne Franche Comté	03 81 81 31 34
GEOFFROY	Damien	Technicien	CGT	UD CGT 25 115 Rue Battant 25000 BESANCON	03 81 81 31 34 sg.cgt@doubs@gmail.com	Région Bourgogne Franche Comté	03 81 81 31 34
MARTINEZ	Marc	Retraité	CGT	UD CGT 25 115 Rue Battant 25000 BESANCON	03 81 81 31 34 sg.cgt@doubs@gmail.com	Région Bourgogne Franche Comté	03 81 81 31 34

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
LAUZET	Dominique	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	CGT	UD CGT 70 5 Cours François Villon 70000 VESOUL	03 84 78 69 90 ud-cgt70@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 78 69 90
MOREL	Jean-Louis	Retraité SNCF	CGT	UD CGT 70 5 Cours François Villon 70000 VESOUL	03 84 78 69 90 ud-cgt70@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 78 69 90
AUVACHEY	Christophe	Agent de maintenance	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
BACAR	Hanifa	Operateur polyvalent	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
BAUDRAND	Patricia	Agent administratif	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
BOUVERET	Remy	Retraité	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
CINQUIN	Micheline	Retraîtée	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
CIUPAK	Daniel	Agent	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
DECROZANT	Catherine	Ingénieur	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
DESMARIS	Christian	Retraité	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
DUPRAZ	Jérôme	Educateur spécialisé	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
DUTRONCY	Martine	Retraîtée	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
GALLASSE	Mélanie	Technicien de banque	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
GUILLEMARD	Christelle	Employé polyvalente	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
JEANNIN	Agnela	Technicienne de banque	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
KOWALCZYK	Julien	Ouvrier	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
LALLEMENT	Eddy	Ouvrier	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
LAURENT	Jean Daniel	MJPM	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
LEBEAU	Michel	Agent	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
LECULIER	Dominique	Operateur assemblage	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
MAZUE	Danièle	Assistante au service santé	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
MAZUIR	Alain	Retraite	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
MOREIRA	Jean	Retraité	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
PELLETIER	Pascal	Agent de voirie	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
PEROT	Georges	Retraite	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
PESCHANG	Christian	Retraité	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
REAL	David	Mecanicien auto	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
VERMEIL	Corinne	Employée	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
VINCENT	Hadrien	Technicien hautement qualifié	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
WATTEBLED	Robert	Retraité	CGT	UD CGT 71 5 Rue Guynemer 71200 LE CREUSOT	03 85 57 35 15 ud71@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 85 57 35 15
FRIESS	Thomas	Élagueur	CGT	UD 90 CGT Place de la résistance 90020 BELFORT CEDEX	03 84 21 03 07 ud90@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 21 03 07
TOZZI	Pascal	Retraité	CGT	UD 90 CGT Place de la résistance 90020 BELFORT CEDEX	03 84 21 03 07 ud90@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 21 03 07
SANTOS	Lionel	Electrotechnicien	CGT	UD 90 CGT Place de la résistance 90020 BELFORT CEDEX	03 84 21 03 07 ud90@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 21 03 07
RAMBUR	Jacques	Retraité	CGT	UD 90 CGT Place de la résistance 90020 BELFORT CEDEX	03 84 21 03 07 ud90@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 21 03 07
COICHOT	Bernard	Retraité	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
CORDIER	Christian	Agent cablerie	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
DEGOIX-GUTTIN	Veronique	Informaticienne	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
GODARD	Maurice	Retraité	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
GROUSSOT	Magali	Agent des douanes	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
LABROSSE	Jean-Claude	Retraité (ingénieur hygiène et sécurité du travail)	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
LE SAUX	Christophe	Conducteur de ligne de fabrication	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
LOYER	Guy	Retraité	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
MOURA	Anne-Marie	Manager	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
PEYRAUD	Sandrine	Aide médico psychologique	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
PREVOST	Claude	Retraité	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
TARDIEU	René	Demandeur d'emploi	CGT	UD CGT 89 7 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE	03 86 51 73 77 ud89@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 51 73 77
BAGNARD	Jean-Marc	Retraité	CGT	UD CGT 39 76 Rue St Désiré 39000 LONS LE SAUNIER	03 84 24 43 65 ud39@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 24 43 65
BENMANSOUR	Abderahim	Opérateur de fabrication	CGT	UD CGT 39 76 Rue St Désiré 39000 LONS LE SAUNIER	03 84 24 43 65 ud39@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 24 43 65
DA ROCHA	Pedro	Technicien	CGT	UD CGT 39 76 Rue St Désiré 39000 LONS LE SAUNIER	03 84 24 43 65 ud39@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 24 43 65
FAIVRE PICON	Michel	Comptable	CGT	UD CGT 39 76 Rue St Désiré 39000 LONS LE SAUNIER	03 84 24 43 65 ud39@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 24 43 65
FIEUX	Jean Michel	Ouvrier en fromagerie	CGT	UD CGT 39 76 Rue St Désiré 39000 LONS LE SAUNIER	03 84 24 43 65 ud39@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 24 43 65
FOURQUET	Bertrand	Agent circulation	CGT	UD CGT 39 76 Rue St Désiré 39000 LONS LE SAUNIER	03 84 24 43 65 ud39@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 24 43 65
GOURA	Mohamed	Agent de maîtrise	CGT	UD CGT 39 76 Rue St Désiré 39000 LONS LE SAUNIER	03 84 24 43 65 ud39@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 24 43 65
PONE	Fabrice	Ouvrier	CGT	UD CGT 39 76 Rue St Désiré 39000 LONS LE SAUNIER	03 84 24 43 65 ud39@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 24 43 65
TBATOU	Abdelhafid	Ouvrier	CGT	UD CGT 39 76 Rue St Désiré 39000 LONS LE SAUNIER	03 84 24 43 65 ud39@cgt.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 84 24 43 65
BOURDOUNE	Nicolas	Employé	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
DAUBEUF	Jean-Marc	Cadre	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
DEROUVOIS	Jean Luc	Retraité	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
GARNIER	Michel	Retraité	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
LEMOINE	Fernand	Retraité	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
LIRON	Isabelle	Employée	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
LIVET	Paul	Retraité	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
MAGNY	Josiane	Retraîtée	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
NICARD	Hervé	Ouvrier	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
PETIT	Gael	Technicien outillage	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
THEVENOT	Nathalie	Employée	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
THEVENOT	Patrick	Employé	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90
WACHOWIAK	Sylvestre	Ouvrier	CGT	UD CGT 58 2 Bb pierre de Coubertin 58000 NEVERS	03 86 71 90 90 udcgtnievre@wanadoo.fr	Région Bourgogne Franche Comté	03 86 71 90 90

CRUZ	Nicolas	Vendeur	FORCE OUVRIERE	UD FO 21 2 rue Romain Rolland 21000 Dijon	udfo21@force-ouvriere.fr 03 80 67 11 51	Côte d'Or	03 80 67 11 51
DURE	Andrée-Claudine		FORCE OUVRIERE	UD FO 21 2 rue Romain Rolland 21000 Dijon	udfo21@force-ouvriere.fr 03 80 67 11 51	Côte d'Or	03 80 67 11 51

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
LAUREAU	Franck	Secrétaire Général UD FO 21	FORCE OUVRIERE	UD FO 21 2 rue Romain Rolland 21000 Dijon	udfo21@force-ouvriere.fr 03 80 67 11 51	Côte d'Or	03 80 67 11 51
MICHEL	Alex	Conducteur bus - tram	FORCE OUVRIERE	UD FO 21 2 rue Romain Rolland 21000 Dijon	udfo21@force-ouvriere.fr 03 80 67 11 51	Côte d'Or	03 80 67 11 51
PREGERMAIN	Carole	Assistante commerciale	FORCE OUVRIERE	UD FO 21 2 rue Romain Rolland 21000 Dijon	udfo21@force-ouvriere.fr 03 80 67 11 51	Côte d'Or	03 80 67 11 51
SARIA	Jean-Marie	Technicien de maintenance	FORCE OUVRIERE	UD FO 21 2 rue Romain Rolland 21000 Dijon	udfo21@force-ouvriere.fr 03 80 67 11 51	Côte d'Or	03 80 67 11 51
NICOT	Michel		FORCE OUVRIERE	UD FO 39 27 rue du Maréchal Leclerc 39100 Dôle	udfo39@force-ouvriere.fr 03 84 82 72 63	Jura	03 84 81 15 85
SANCHEZ	Carole	Aide soignante	FORCE OUVRIERE	UD FO 39 27 rue du Maréchal Leclerc 39100 Dôle	udfo39@force-ouvriere.fr 03 84 82 72 63	Jura	06 47 09 76 91
VIDINHA	Serge	Ouvrier	FORCE OUVRIERE	UD FO 39 27 rue du Maréchal Leclerc 39100 Dôle	udfo39@force-ouvriere.fr 03 84 82 72 63	Jura	06 33 51 75 67
CARDOT	Laurent	Chauffeur	FORCE OUVRIERE	UD FO 70 5 cours François Villon - BP 50192 70004 Vesoul cedex	ud.fo.70@wanadoo.fr 03 84 96 09 90	Haute Saône	03 84 96 09 90
COIN	Jean-François		FORCE OUVRIERE	UD FO 70 5 cours François Villon - BP 50192 70004 Vesoul cedex	ud.fo.70@wanadoo.fr 03 84 96 09 90	Haute Saône	03 84 96 09 90
CUISENIER	Matthias	Ambulancier	FORCE OUVRIERE	UD FO 70 5 cours François Villon - BP 50192 70004 Vesoul cedex	ud.fo.70@wanadoo.fr 03 84 96 09 90	Haute Saône	03 84 96 09 90
GAZILLOT	Jean-Luc	Infirmier	FORCE OUVRIERE	UD FO 70 5 cours François Villon - BP 50192 70004 Vesoul cedex	ud.fo.70@wanadoo.fr 03 84 96 09 90	Haute Saône	03 84 96 09 90
HUBACHER	Philippe	Aide médico psy	FORCE OUVRIERE	UD FO 70 5 cours François Villon - BP 50192 70004 Vesoul cedex	ud.fo.70@wanadoo.fr 03 84 96 09 90	Haute Saône	03 84 96 09 90
POULET	Jean-Yves	Moniteur	FORCE OUVRIERE	UD FO 70 5 cours François Villon - BP 50192 70004 Vesoul cedex	ud.fo.70@wanadoo.fr 03 84 96 09 90	Haute Saône	03 84 96 09 90
BOUILLOT	Lionel	Agent de sécurité	FORCE OUVRIERE	UD FO 71 place des cordeliers 71000 Macôn	udfo71@force-ouvriere.fr 03 85 38 15 55	Saône et Loire	06 15 55 04 30

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
BRUET	Patrick		FORCE OUVRIERE	UD FO 71 place des cordeliers 71000 Macôn	udfo71@force-ouvriere.fr 03 85 38 15 55	Saône et Loire	06 73 11 05 37
LAGRIFFOUL	Laurent	Chargé de ressources humaines	FORCE OUVRIERE	UD FO 71 place des cordeliers 71000 Macôn	udfo71@force-ouvriere.fr 03 85 38 15 55	Saône et Loire	06 43 06 52 87
PAGEOT	Pierre		FORCE OUVRIERE	UD FO 71 place des cordeliers 71000 Macôn	udfo71@force-ouvriere.fr 03 85 38 15 55	Saône et Loire	06 08 28 36 99
BLAUVAC	Bruno		FORCE OUVRIERE	UD FO 89 7 rue Max Quantin - BP 231 89004 Auxerre cedex	udfo89@force-ouvriere.fr 03 86 52 55 12	Yonne	06 07 16 85 54
CADIOU	Alice		FORCE OUVRIERE	UD FO 89 7 rue Max Quantin - BP 231 89004 Auxerre cedex	udfo89@force-ouvriere.fr 03 86 52 55 12	Yonne	03 86 52 55 12
CARVALHO	Serge	Règleur	FORCE OUVRIERE	UD FO 89 7 rue Max Quantin - BP 231 89004 Auxerre cedex	udfo89@force-ouvriere.fr 03 86 52 55 12	Yonne	03 86 52 55 12
NASSOUR	Abderahmane	Responsable logistique	FORCE OUVRIERE	UD FO 89 7 rue Max Quantin - BP 231 89004 Auxerre cedex	udfo89@force-ouvriere.fr 03 86 52 55 12	Yonne	03 86 52 55 12
PICARD	Olivier	Juriste en invalidité	FORCE OUVRIERE	UD FO 89 7 rue Max Quantin - BP 231 89004 Auxerre cedex	udfo89@force-ouvriere.fr 03 86 52 55 12	Yonne	06 52 63 86 61
ROUVRAIS	Patrick	Agent hospitalier	FORCE OUVRIERE	UD FO 89 7 rue Max Quantin - BP 231 89004 Auxerre cedex	udfo89@force-ouvriere.fr 03 86 52 55 12	Yonne	03 86 52 55 12
SURAY	Frédéric	Responsable de magasin	FORCE OUVRIERE	UD FO 89 7 rue Max Quantin - BP 231 89004 Auxerre cedex	udfo89@force-ouvriere.fr 03 86 52 55 12	Yonne	03 86 52 55 12
DUPATY	Régine	Préparatrice commande	FORCE OUVRIERE	UD FO 90 boulevard de Lattre de Tassigny maison du peuple - 90000 Belfort	udfo90@orange.fr 03 84 21 07 21	Territoire de Belfort	03 84 21 07 21
LHOMME	Brigitte		FORCE OUVRIERE	UD FO 90 boulevard de Lattre de Tassigny maison du peuple 90000 Belfort	udfo90@orange.fr 03 84 21 07 21	Territoire de Belfort	03 84 21 07 21
PEULTIER	Aurélie	Cariste	FORCE OUVRIERE	UD FO 90 boulevard de Lattre de Tassigny maison du peuple - 90000 Belfort	udfo90@orange.fr 03 84 21 07 21	Territoire de Belfort	03 84 21 07 21
TUNA	Figen	Agent de fabrication	FORCE OUVRIERE	UD FO 90 boulevard de Lattre de Tassigny maison du peuple - 90000 Belfort	udfo90@orange.fr 03 84 21 07 21	Territoire de Belfort	03 84 21 07 21

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
ALLAUME	Marie-France	conseillère en banque	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,13	Doubs	03 81 25 02 93
BAMA	Ahmed	conducteur de bus	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,93	Doubs	03 81 25 02 93
BARTH	Chrystelle	ouvrier	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,12	Doubs	03 81 25 02 93
BEUGIN	Dany	ouvrier	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,93	Doubs	03 81 25 02 93
CHATELAIN	Alexandre	ouvrier	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,93	Doubs	03 81 25 02 93
EL BOUANANI	Nasser	ouvrier	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,93	Doubs	03 81 25 02 93
GLINEUR	Francis	ouvrier	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,93	Doubs	03 81 25 02 93
MESSOUSSE	Rekkia Rachel	animatrice	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,10	Doubs	03 81 25 02 93
METILLE	Hugues	conducteur de bus	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,93	Doubs	03 81 25 02 93
MORINA	Erion	ouvrier	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,93	Doubs	03 81 25 02 93
PEREIRA DA SILVA	Antonio	Ouvrier	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,14	Doubs	03 81 25 02 93
POINTURIER	Laurent		FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,93	Doubs	03 81 25 02 93
POULAIN	Hervé	ouvrier	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,11	Doubs	03 81 25 02 93
QUENET	Luc	retraités	FORCE OUVRIERE	2 rue Léonard de Vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,09	Doubs	03 81 25 02 93

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
SIVRIC	Mark	ouvrier	FORCE OUVRIERE	2 rue léonard de vinci - 25000 Besançon	secretariat@udfo25-besancon.fr 03,81,25,02,93	Doubs	03 81 25 02 93

CERUTTI SALVADOR	Benjamin	Responsable d'équipe	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Maison du peuple de Belfort Place de la résistance 90000 BELFORT	Solidaires.nfc@orange.fr - 0384215062	Région Bourgogne Franche Comté	06 11 53 42 02
CORREIA	Diego Manuel	Responsable magasin	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Solidaires 71 2 Rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE	Solidaires71@orange.fr - 0385461795	Région Bourgogne Franche Comté	06 29 74 33 65
DUCROT	Didier	Agent sncf	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Solidaires 58 2 bis boulevard Pierre de Coubertin 58000 NEVERS	Solidaires58@orange.fr	Région Bourgogne Franche Comté	06 78 50 68 88
FAIVRE	Christelle	Conductrice de bus	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Maison du peuple de Belfort Place de la résistance 90000 BELFORT	Solidaires.nfc@orange.fr - 0384215062	Région Bourgogne Franche Comté	06 63 21 22 72
FONTANA	Francis	Ingénieur	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Maison du peuple de Belfort Place de la résistance 90000 BELFORT	Solidaires.nfc@orange.fr - 0384215062	Région Bourgogne Franche Comté	06 30 71 78 22
FUMOUX	Nadia	Conseillère clientèle	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Maison du peuple de Belfort Place de la résistance 90000 BELFORT	Solidaires.nfc@orange.fr - 0384215062	Région Bourgogne Franche Comté	06 67 48 52 22
GELETA	Christian	Employé	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Solidaires 71 2 Rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE	Solidaires71@orange.fr - 0385461795	Région Bourgogne Franche Comté	06 80 75 25 68
GRAPPIN	Pascal	Ouvrier autoroutier	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Solidaires 71 2 Rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE	Solidaires71@orange.fr - 0385461795	Région Bourgogne Franche Comté	06 46 09 47 19
MIGLIACCIO	Marianne	Technicienne	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Maison du peuple de Belfort Place de la résistance 90000 BELFORT	Solidaires.nfc@orange.fr - 0384215062	Région Bourgogne Franche Comté	06 65 93 32 78
PERRIN	Jacqueline	Retraitée	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Solidaires 71 2 Rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE	Solidaires71@orange.fr - 0385461795	Région Bourgogne Franche Comté	06 24 42 01 83
POYEN	Pascal	Contrôleur des finances Publiques	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Solidaires 71 2 Rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE	Solidaires71@orange.fr - 0385461795	Région Bourgogne Franche Comté	06 83 76 39 41
TROUILLET	Romain	Enseignant	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Solidaires 71 2 Rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE	Solidaires71@orange.fr - 0385461795	Région Bourgogne Franche Comté	06 64 16 48 23
MOUTOU	Frédéric	Chargé de projet	Union syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Solidaires 21 6 bis Rue Pierre Curie 21000 DIJON contact@solidaires21.org	contact@solidaires21.org	Région Bourgogne Franche Comté	07 60 10 27 88

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
CATHERIN	Aurélien	Monteur	Union Syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Solidaires 71 2 Rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE	Solidaires71@orange.fr - 0385461795	Région Bourgogne Franche Comté	06 19 83 10 15
TAMISIER	Emilie	Conseillère clientèle	Union Syndicale Solidaires – Coordination Bourgogne	Maison du peuple de Belfort Place de la résistance 90000 BELFORT	Solidaires.nfc@orange.fr - 0384215062	Région Bourgogne Franche Comté	06 50 56 58 65

MALHERBET	Franck	animateur sécurité	UNSA	UNSA - Union Départementale 89 Maison des Syndicats 7 rue Max Quentin 89000 AUXERRE		Yonne	0750922439
TERESA	Rosa	Chef caissière lid	UNSA	UNSA - Union Départementale 71 Maison des Syndicats 2 rue du Parc 71100 CHALON SUR SAÔNE		Saône et Loire	0788005431
LAMOUREUX	Beatrice	Chef caissière	UNSA	UNSA - Union Départementale 58 5 rue Albert Morlon 58000 NEVERS		Nièvre et Saône et Loire	0629193515
FONTBONNE	Gerald	agent de production	UNSA	UNSA - Union Départementale 71 Maison des Syndicats 2 rue du Parc 71100 CHALON SUR SAÔNE		Saône et Loire	0661809713
CHAPEY	Souad	Conductrice de car	UNSA	UNSA - Union Départementale 71 Maison des Syndicats 2 rue du Parc 71100 CHALON SUR SAÔNE		Saône et Loire	0648552379
GUYOT	Alain	/	UNSA	UNSA - Union Départementale 90 Maison du Peuple 90020 BELFORT Cedex		Doubs, Haute Saône et Territoire de Belfort	0673901089
BELOT	Laurent	Employé administratif	UNSA	UNSA - Union Départementale 70 73 avenue Aristide Briand 70000 VESOUL		Haute Saône	0681285388
COLIBEAU	Joel	Conducteur Routier	UNSA	UNSA - Union Départementale 71 Maison des Syndicats 2 rue du Parc 71100 CHALON SUR SAÔNE		Côte d'Or et Saône et Loire	0684173292

2. Défenseurs syndicaux Organisations Professionnelles

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation professionnelle	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
PARENT	Cécile	Responsable service emploi et paie	FRSEA BFC	1 Rue des Coulots - 21110 BRETENIERE 12 Rue de Franche-Comté - Valparc Valentin Est - 25480 ECOLE VALENTIN	alex.sontag@reseaufnsea.fr / 03.81.54.71.58 christelle.brand@reseaufnsea.fr / 03.81.54.71.60 fabienne.devers@reseaufnsea.fr / 03.80.48.43.31	Bourgogne Franche-Comté	03 85 29 57 07

Nom	Prénom	Profession	Nom de l'organisation syndicale de salariés	Adresse de l'organisation	Coordonnées Mail et téléphoniques de l'organisation	Périmètre d'intervention	Tél/mail personnel ou de l'organisation
SANCHEZ	Laura	Chargée de mission emploi	FRSEA BFC	1 Rue des Coulots - 21110 BRETENIERE 12 Rue de Franche-Comté - Valparc Valentin Est - 25480 ECOLE VALENTIN	alex.sontag@reseaufnsea.fr / 03.81.54.71.58 christelle.brand@reseaufns ea.fr / 03.81.54.71.60 fabienne.devers@reseaufns ea.fr / 03.80.48.43.31	Bourgogne Franche-Comté	03 81 65 52 63

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-12-009

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de
l'EARL BECLE à Authumes

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Denys CASSAGNES
Réponse téléphonique : tous les jours de 14h à 16h

Tél : 03 85 21 86 46
Fax : 03 85 38 01 55
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

EARL BECLE
AUTHUMES
71270 AUTHUMES

Mâcon, le 12 février 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20200034

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 16/01/2020 une demande d'autorisation d'exploiter de 151,03 ha situés sur la commune de AUTHUMES (A186, A216, A217, A231, A430, A431, A561, A562, A604, A605, A617, A620, A622, A624, A644, AC165, AC166, AC237, AC255, AC9, AC96), LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR (AI90, AI91, AI92, C380, C381, C382, C383, C387, C389, C390, C391, C392, C393, C394, C395, C441, C442, C443, C444, C445, C450, C463, C495, C497, C499, C76, C77, C78, C79, C80, C81, C82, C83, C84, C85, C86, C87, C88, C89, C90, F409, F439, F440, F441, F442, F443, F444, F445, F448, F506, F568, F569, F570, F571, F578, F579, F582, F584, F814, F869), LA CHAUX (A489, A491, A492, A493, A494, A495, A496, A497, A498, A503, B119, B266, B267, B268, B269, B293, B303, B306, B311, B580, B590, B811, B844, B884, B885, B886, B887, B891, B892, C10, C198, C199, C200, C201, C204, C205, C3, C442, C443, C453, C456, C457, C458, C459, C460, C461, C462, C463, C464, C472, C473, C474, C475, C476, C477, C500, C501, C502, C503, C504, C505, C506, C507, C508, C509, C510, C511, C513, C514, C515, C516, C517, C528, C529, C666, C669, C670, C673, C763, C764), PIERRE DE BRESSE (ZK4) et SERLEY (AK42) exploités par l'EARL DE FONTENAY ou l'EARL DE LA MOLITIERE .

Votre dossier a été enregistré complet au 16/01/2020 sous le n° 20200034.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 16/05/2020, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-12-010

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de
l'EARL DE SAINT LEU à Saint-Laurent-d'Andenay

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Florence Rimet

Réponse téléphonique : tous les jours de 14h à 16h

Tél : 03 85 21 86 69
Fax : 03 85 38 01 55
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur le gérant
EARL DE SAINT LEU
3 SAINT LEU
71210 SAINT LAURENT D'ANDENAY

Mâcon, le 12 février 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20200035

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 25/01/2020 une demande d'autorisation d'exploiter de 2,97 ha situés sur la commune de SAINT LAURENT D'ANDENAY (A348), dont vous êtes propriétaire.

Votre dossier a été enregistré complet au 25/01/2020 sous le n° 20200035.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 25/05/2020, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-04-02-007

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de la
SCEV DOMAINE DU CHATEAU DE PIERRECLOS à
Pierreclos

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Fabienne VARENE

Tél : 03 85 21 86 46
Fax : 03 85 38 01 55
ddt-ecoagri-gccc@saone-et-loire.gouv.fr

SCEV Domaine du château de Pierreclos
CHATEAU
71960 PIERRECLOS

Mâcon, le 2 avril 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20200069

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 27/01/20 une demande d'autorisation d'exploiter de 1,11 ha situés sur la commune de CHAINTRE (A837, ZB228), exploités précédemment par Monsieur Christian Delorme.

Votre dossier a été enregistré complet au 27/01/2020 sous le n° 20200069.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 27/05/2020, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-13-015

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de
M. Guillaume COGNARD à Gourdon



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Denys CASSAGNES
Réponse téléphonique : tous les jours de 14h à 16h

Tél : 03 85 21 86 46
Fax : 03 85 38 01 55
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur COGNARD Guillaume
LES SIMONOTS
71300 GOURDON

Mâcon, le 13 février 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20190510

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services 05/12/2019 une demande d'autorisation d'exploiter de 13,97 ha situés sur la commune de GOURDON (B186, B194, B202, B203, B205, B209, B361, B429), exploités par le GAEC GERARD ET PASCALINE FORET.

Votre dossier a été enregistré complet au 27/01/2020 sous le n° 20190510.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **27/05/2020**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-06-005

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de
M. Guillaume CRETIN à Loisy

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Fabienne VARENE
Denys CASSAGNES
Florence Rimet

Tél : 03 85 21 86 46
Fax : 03 85 38 01 55
ddt-ecoagri-gcee@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur **CRETIN Guillaume**
159 rue de la Chenevière
71290 LOISY

Mâcon, le 06 février 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20190509

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 23/12/19 une demande d'autorisation d'exploiter de 0,92 ha situés sur la commune de SAVIGNY SUR SEILLE (C171, C888), exploités par vous-même.

Votre dossier a été enregistré complet au 24/01/2020 sous le n° 20190509.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **24/05/2020**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-05-012

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de
M. Jean-Marc PLACE à Vauban

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économique agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Fabienne VARENE
Denys CASSAGNES
Florence Rimet

Tél : 03 85 21 86 46
Fax : 03 85 38 01 55
ddt-ecoagri-gcee@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur PLACE Jean Marc
LA VAIVRE
71800 VAUBAN

Mâcon, le 05 février 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20200029

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 13/01/20 une demande d'autorisation d'exploiter de 8,67 ha situés sur les communes de LIGNY EN BRIONNAIS (B286, B287, B292, B293, B294, B312, B313, B409, B410, B411, B412, B413, B414, B415, B416, B417), VAUBAN (A300, A812, A87, A88), exploités par M. CORNU Yves.

Votre dossier a été enregistré complet au 24/01/2020 sous le n° 20200029.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 24/05/2020, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-19-010

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de
M. Richard FORGEAT à Gévelard

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Florence Rimet

Réponse téléphonique : tous les jours de 14h à 16h

Tél : 03 85 21 86 69
Fax : 03 85 38 01 55
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur FORGEAT Richard
CHAMP CHEVROT
71420 GENELARD

Mâcon, le 19 février 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20200051

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 31/01/2020 une demande d'autorisation d'exploiter de 5 ha situés sur la commune de GENELARD (AY75, AY76), exploités par le GAEC DU PONTOT.

Votre dossier a été enregistré complet au 31/01/2020 sous le n° 20200051.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 30/05/2020, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-18-010

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de
Mme Isabelle TREMEAUD à Saint-Julien-de-Civry



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Denys CASSAGNES

Réponse téléphonique : tous les jours de 14h à 16h

Tél : 03 85 21 86 46
Fax : 03 85 38 01 55
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Madame TREMEAUD Isabelle
LE BOIS DE SARRE
71800 SAINT JULIEN DE CIVRY

Mâcon, le 18 février 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20200049

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services 30/01/2020 une demande d'autorisation d'exploiter de 1,04 ha situés sur la commune de VARENNE L'ARCONCE (C181), exploités par Monsieur GONDARD Christian.

Votre dossier a été enregistré complet au 30/01/2020 sous le n° 20200049.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 30/05/2020, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-19-011

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du
GAEC DE BOYER à Hautefond



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Florence Rimet

Réponse téléphonique : tous les jours de 14h à 16h

Tél : 03 85 21 86 69

Fax : 03 85 38 01 55

SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

**Messieurs les gérants
GAEC DE BOYER
2300 route de Boyer
71600 HAUTEFOND**

Mâcon, le 19 février 2020

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet -
Dossier n° 20200052**

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 30/01/2020 une demande d'autorisation d'exploiter de 15,38 ha situés sur la commune d'HAUTEFOND (AB65, C14, C247, C248, C251, C252, C253, C436, C440), exploités par M. RAY Dominique.

Votre dossier a été enregistré complet au 31/01/2020 sous le n° 20200052.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 30/05/2020, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-13-016

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du
GAEC DE LA SEGAUDE à La Clayette

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Denys CASSAGNES
Réponse téléphonique : tous les jours de 14h à 16h

Tél : 03 85 21 86 46
Fax : 03 85 38 01 55
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

GAEC DE LA SEGAUDE
LA SEGAUDE
71800 LA CLAYETTE

Mâcon, le 13 février 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20200041

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services 05/12/2019 une demande d'autorisation d'exploiter de 3,66 ha situés sur la commune de SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS (B261), exploités par le GAEC DU ROCHER.

Votre dossier a été enregistré complet au 29/01/2020 sous le n° 20200041.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **29/05/2020**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-01-30-016

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du
GAEC DE RAIMBOS à Simandre



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Fabienne VARENE
Denys CASSAGNES
Florence Rimet

Tél : 03 85 21 86 46
Fax : 03 85 38 01 55
ddt-ecoagri-gcee@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur le gérant
GAEC DE RAIMBOS
1493 route du Champs Devant
RAIMBOS
71290 SIMANDRE

Mâcon, le 30 janvier 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20190508

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 13/12/2019 une demande d'autorisation d'exploiter de 12,86 ha situés sur les communes de SIMANDRE (C798, C815, C816, C819, D180, D181, D188, D211, D292, D293, D295, D348, D393, D394, D50, D68, E237, E238, E441, E450, E451, E454, E456, E457, E458, E460, E461, E480, E489, E492, E502, E503, E507), TOURNUS (AK20), exploités par le GAEC DE LA VERNE et M. VIVIER Pierre.

Votre dossier a été enregistré complet au 13/01/2020 sous le n° 20190508.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 13/05/2020, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-18-009

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du
GAEC GORDAT S ET J à Digoïn

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Florence Rimet

Réponse téléphonique : tous les jours de 14h à 16h

Tél : 03 85 21 86 69
Fax : 03 85 38 01 55
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur le gérant
GAEC GORDAT S et J
La Villeneuve
71160 DIGOIN

Mâcon, le 18 février 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20200047

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 30/01/2020 une demande d'autorisation d'exploiter de 30,07 ha situés sur les communes de **DIGOIN** (AN1, AN12, AN13, AN15, AN16, AN35, AN41, AN42, AN48, AN49, AN55, H27, H28, H29), **RIGNY SUR ARROUX** (BC140, BC55, BC86, BC87, BC88), **SAINT VINCENT BRAGNY** (CN1, CN15, CN3, CN43, CN66, CN68, CO1, CO16), exploités par le GAEC BARBOSA et M. RAJAUD Alain.

Votre dossier a été enregistré complet au 30/01/2020 sous le n° 20200047.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **30/05/2020**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2020-02-17-063

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de
dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du
GAEC SOUFFERANT à Céron



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Économie agricole
Unité Gestion des Contrôles
et Environnement des Exploitations

affaire suivi par :
Denys CASSAGNES

Réponse téléphonique : tous les jours de 14h à 16h

Tél : 03 85 21 86 46
Fax : 03 85 38 01 55
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

GAEC SOUFFERANT
LES PIERRES
71110 CERON

Mâcon, le 17 février 2020

Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles - Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 20200043

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services 21/01/2020 une demande d'autorisation d'exploiter de 22,83 ha situés sur la commune de CERON (C184, C253, C254, C258, C261, C263, C269, C284, C50, C51, C52), exploités par Madame PINET Martine.

Votre dossier a été enregistré complet au 29/01/2020 sous le n° 20200043.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 14/06/2020, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

direction interrégionale des douanes et droits indirects de
Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire

BFC-2020-09-09-004

Décision portant subdélégation de signature de la directrice
régionale des douanes et droits indirects de Dijon,
présidente du CHSCT de Côte d'Or

I. Subdélégation de signature

Décision portant subdélégation de signature
Direction Régionale des douanes et des droits indirects

**La directrice régionale des douanes et droits indirects
de Dijon**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n° 2015-89 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or,

VU l'arrêté du 14 novembre 2018 portant création de organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des ministères de l'économie et des finances et le ministère de l'action et des comptes publics,

VU l'arrêté du 30 novembre 2018 fixant la liste des présidents et représentants de l'administration aux CHSCT des ministères économique et financier et du ministère de la fonction publique,

VU l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics du 24 juillet 2018 portant nomination de Mme Jocelyne CHARLON en qualité de directrice régionale des douanes et droits indirects à Dijon, à compter du 1er octobre ;

SUR proposition du secrétaire général de la direction régionale des douanes de Dijon,

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement des dépenses relatives à l'activité du comité hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Côte d'Or, en cas d'absences ou d'empêchements momentanés, à :

- M. Christophe LAKOMY, secrétaire général de la direction régionale des douanes de Dijon

Article 2 :

Toute subdélégation de signature antérieure à la présente décision et toute disposition contraire à celle-ci sont abrogées.

Article 3 :

La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires, publiée au recueil des actes administratifs et copie en sera adressée à la Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté ainsi qu'à la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail (Bureau Politiques Sociales SRH3A) du ministère de l'action et des comptes publics et au bureau RH4 de la Direction générale des Douanes et Droits Indirects.

Fait à Dijon, le 9 septembre 2020

La directrice régionale
des douanes et droits indirects de Dijon,



Jocelyne CHARLON

Maison d'arrêt de Dijon

BFC-2020-08-27-041

2020-09-07 ABOMO-TUTARD - délégation de signature

*Madame Jeanne-Judith ABOMO-TUTARD, Adjointe au Cheffe d'établissement, décision portant
délégation de signature*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIJON, le 27 août 2020

DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES
DE DIJON
MAISON D'ARRÊT DE DIJON
N° 343 /VM/PR

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;

Vu le décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.157-6-18 du CPP ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 24 de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} juillet 2020 nommant Madame Pauline ROSSIGNOL, en qualité de cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Madame Pauline ROSSIGNOL, cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON
DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Mme Jeanne-Judith ABOMO-TUTARD, Directrice Adjointe à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins :

- Elaboration et Adaptation du règlement intérieur type, R.57-6-18 CPP ;
- Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire, R.57-6-24, D.277 du CPP ;
- Détermination des modalités d'organisation du service des agents, D. 276 du CPP ;
- Elaboration du parcours d'exécution de la peine, 717-1 du CPP ;
- Présidence de la CPU, D. 90 du CPP
- Désignation des membres de la CPU, D. 90 du CPP ;
- Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule, R.57-6-24 du CPP ;
- Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues, D.92 du CPP ;
- Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule, D.93 du CPP ;
- Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue, D.94 du CPP ;
- Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'USS,

MAISON D'ARRÊT DE DIJON
72 bis rue d'Auxonne
21 033 DIJON cedex
tél : 03.80.66.47.32 / fax 03.80.67.20.57



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- D. 370 ;
- Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités, D. 446 du CPP ;
 - Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (ancien D. 449), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 34 RI type ;
 - Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (ancien D. 259, *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 34RI type ;
 - Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, sécurité, d'hygiène), *Annexe à l'article R.57-6.18 du CPP-Art 10 RI type ;
 - Opposition à la désignation d'un aidant, R.57-8-6 du CPP ;
 - Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité D.266 du CPP ;
 - Utilisation des armes dans les locaux de détention, D.267 du CPP ;
 - Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D. 273), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 5RI type+Art14 ri TYPE ;
 - Retrait à une personne pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux, Art 14 RI type du CPP ;
 - Contrôle et retenue d'équipement informatique (ancien D. 449-1), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –Art 19 RI type ;
 - Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (ancien D. 459-3) ;
 - Décision de procéder à la fouille des personnes détenues, R.57-7-79 du CPP ;
 - Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République, R.57-7-82 du CPP ;
 - Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D. 283-4), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type ;
 - Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D. 283-3) *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –Art 7 III RI type ;
 - Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif, D.308 du CPP ;
 - Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire, R.57-6-24, al 3,5° du CPP ;
 - Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement, R.57-7-18 du CPP ;
 - Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle, R.57-7-22 du CPP ;
 - Engagement des poursuites disciplinaires, R.57-7-15 du CPP ;
 - Présidence de la commission de discipline, R. 57-7-6 du CPP ;
 - Elaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs, R.57-7-12 du CPP
 - Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur, D. 250 du CPP ;
 - Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline, R.57-7-8 du CPP ;
 - Prononcé des sanctions disciplinaires, R.57-7-7 du CPP ;
 - Ordonner et révoquer le sursis à l'exécution des sanctions disciplinaires, R. 57-7-54 à R.57-7-59 du CPP ;
 - Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanction, R.57-7-60 du CPP ;
 - Désignation d'un interprète pour les personnes qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française, R. 57-7-25 du CPP ;
 - Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française, R. 57-7-64 du CPP ;

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire, R.57-7-62 du CPP ;
- Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention, *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP Art 7 RI type ;
- Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement, R.57-7-62 du CPP.
- Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires, R.57-7-64 du CPP ;
- Proposition de prolongation de la mesure d'isolement, R.57-7-64, R. 57-7-70 du CPP ;
- Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement, R. 57-7-67, R.57-7-70 du CPP ;
- Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence, R. 57-7-65 du CPP ;
- Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure, R. 57-7-66, R. 57-7-70, R. 57-7-74 du CPP ;
- Levée de la mesure d'isolement, R. 57-7-72, R. 57-7-76 du CPP ;
- Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur, D. 514 ;
- Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité, R. 57-9-12 ;
- Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures, R. 57-9-17, D. 518-1 du CPP ;
- Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus, D. 217-1 du CPP ;
- Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle, D. 520 du CPP ;
- Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir, D. 122 du CPP ;
- Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif, D. 330 ;
- Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible (ancien D.421), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –Art 30 RI type ;
- Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif (ancien D. 422), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 14 II RI type ;
- Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite (ancien D. 422) * Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 30 RI type ;
- Autorisation pour une personne condamnée à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier, *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 30 RI type) ;
- Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés, D. 332 du CPP ;
- Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (ancien D. 337) *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP Art 24 III RI type ;
- Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant (ancien D. 340) *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 24 III RI type ;
- Fixation des prix pratiqués en cantine (ancien D. 344), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 25 RI type ;

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantines (ancien D. 343), *Annexe à l'article R.27-6-18 du CPP-Art 25 RI type ;
- Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur téléphonique ou un téléviseur individuel (ancien D. 444), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 19 IV RI type ;
- Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1) *Annexe à l'article R. 57-6-18 du CPP-Art 19 RI type ;
- Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant non titulaires d'une habilitation, D. 389 du CPP ;
- Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé, D. 390 du CPP ;
- Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite, D. 390-1 du CPP ;
- Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du Chef d'établissement, D. 388 du CPP ;
- Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues, D. 446 du CPP ;
- Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP, R. 57-06-14 du CPP ;
- Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément R. 57-6-16 du CPP ;
- Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (ancien D. 476), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP Art 33 RI type ;
- Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves, D. 473 ;
- Détermination des jours et horaires et lieux de tenue des offices religieux, R. 57-9-5 du CPP ;
- Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire, R. 57-9-6 du CPP ;
- Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement, R. 57-09-7 du CPP ;
- Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches, D. 439-4 du CPP ;
- Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5, R. 57-6-5 du CPP
- Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel, R. 57-8-10 du CPP ;
- Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice autres que les avocats (ancien D. 411), *Annexe à l'article R. 57-6-18 du CPP-Art 28 RI type ;
- Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation, R. 57-8-12 du CPP ;
- Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée, R. 57-8-19 du CPP ;
- Autorisation –refus –suspension –retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées, R. 57-8-23 du CPP.
- Autorisation d'entrée ou de sortie de somme d'argent, correspondances ou objets quelconques, D. 274 du CPP ;
- Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet (ancien D. 430), *Annexe à l'article R. 57-6-18 du CPP-Art 32 I RI type ;

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Autorisation de recevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite (ancien D. 431), *Annexe à l'article R. 57-6-18 du CPP-Art 32 II RI type ;
- Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (ancien D. 443-2), *Annexe à l'article R. 57-6-18 du CPP Art 19 III RI type ;
- Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues, R. 57-9-8 du CPP ;
- Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale (ancien D. 436-2) *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 17 RI type + Art 18 RI type ;
- Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement, D. 436-3 ;
- Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues, R. 57-9-2 du CPP ;
- Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations, D. 432-3 du CPP ;
- Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature, D. 154 du CPP ;
- Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur, D. 124 du CPP ;
- Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir, 712-8, D.147-30 du CPP ;
- Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné ? d ; 147-30-47, D. 147-30-49 du CPP ;
- Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée, 706-53-7 du CPP ;
- Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE, D. 32-17 du CPP ;
- Réalisation de l'entretien arrivant, RI Art.I-3.

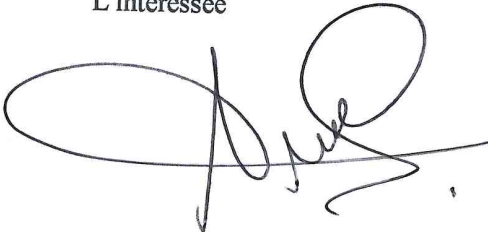
La Cheffe d'établissement,
Pauline ROSSIGNOL



Pauline ROSSIGNOL

Directrice
MA DIJON

Reçu Notification
A DIJON, le 07/09/2020
L'intéressée



MAISON D'ARRET DE DIJON
72 bis rue d'Auxonne
21 033 DIJON cedex
tél : 03.80.66.47.32 / fax 03.80.67.20.57



Maison d'arrêt de Dijon

BFC-2020-08-27-042

2020-09-08 GAULT -délégation de signature

Monsieur Nicolas GAULT, premier surveillant, décision portant délégation de signature

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIJON, le 27 août 2020

DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES
DE DIJON
MAISON D'ARRET DE DIJON
N° 346/VM/PR

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;

Vu le décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.157-6-18 du CPP ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 24 de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} juillet 2020 nommant Madame Pauline ROSSIGNOL, en qualité de cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

**Madame Pauline ROSSIGNOL, cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON
DECIDE :**

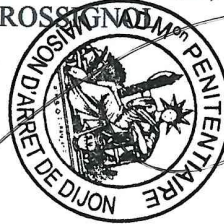
Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Nicolas GAULT, Premier surveillant, à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins :

- Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule, R.57-6-24 du CPP ;
- Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule, D.93 du CPP ;
- Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue, D.94 du CPP ;
- Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, Sécurité, d'hygiène), *Annexe à l'article R.57-6.18 du CPP-Art 10 RI type ;
- Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D. 273), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 5RI type+Art14 ri Type ;
- Retrait à une personne pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux, Art 14 RI type du CPP ;
- Décision de procéder à la fouille des personnes détenues, R.57-7-79 du CPP ;

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D. 283-4), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type ;
- Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D. 283-3) *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –Art 7 III RI type ;
- Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif, D.308 du CPP ;
- Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire, R.57-6-24, al 3,5° du CPP ;
- Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement, R.57-7-18 du CPP ;
- Réalisation de l'entretien arrivants RI Art. I-3.

La Cheffe d'établissement,
Pauline ROSSIGNOL



Reçu Notification
A DIJON, le 08/09/2020
L'intéressé

Maison d'arrêt de Dijon

BFC-2020-08-27-043

2020-09-11 GAVOIS - délégation de signature

Madame Delphine GAVOIS, première surveillante, décision portant délégation de signature

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIJON, le 27 août 2020

DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES
DE DIJON
MAISON D'ARRET DE DIJON
N° 347 /VM/PR

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;

Vu le décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.157-6-18 du CPP ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 24 de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} juillet 2020 nommant Madame Pauline ROSSIGNOL, en qualité de cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Madame Pauline ROSSIGNOL, cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON
DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Delphine GAVOIS, Première surveillante, à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins :

- Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule, R.57-6-24 du CPP ;
- Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule, D.93 du CPP ;
- Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue, D.94 du CPP ;
- Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, Sécurité, d'hygiène), *Annexe à l'article R.57-6.18 du CPP-Art 10 RI type ;
- Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D. 273), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 5RI type+Art14 ri Type ;
- Retrait à une personne pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux, Art 14 RI type du CPP ;
- Décision de procéder à la fouille des personnes détenues, R.57-7-79 du CPP ;

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D. 283-4), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type ;
- Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D. 283-3) *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –Art 7 III RI type ;
- Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif, D.308 du CPP ;
- Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire, R.57-6-24, al 3,5° du CPP ;
- Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement, R.57-7-18 du CPP ;
- Réalisation de l'entretien arrivants RI Art. I-3.

La Cheffe d'établissement,
Pauline ROSSIGNOL



Reçu Notification

A DIJON, le 11/09/2020

L'intéressé

Maison d'arrêt de Dijon

BFC-2020-08-27-044

2020-09-15 GUINAULT - délégation de signature

Monsieur Frédéric GUINAULT, premier surveillant, décision portant délégation de signature

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIJON, le 27 août 2020

DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES
DE DIJON
MAISON D'ARRET DE DIJON
N° 353 /VM/PR

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;

Vu le décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.157-6-18 du CPP ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 24 de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

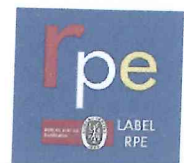
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} juillet 2020 nommant Madame Pauline ROSSIGNOL, en qualité de cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Madame Pauline ROSSIGNOL, cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON
DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Frédéric GUINAULT, Premier surveillant, à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins :

- Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule, R.57-6-24 du CPP ;
- Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule, D.93 du CPP ;
- Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue, D.94 du CPP ;
- Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, Sécurité, d'hygiène), *Annexe à l'article R.57-6.18 du CPP-Art 10 RI type ;
- Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D. 273), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 5RI type+Art14 ri Type ;
- Retrait à une personne pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux, Art 14 RI type du CPP ;
- Décision de procéder à la fouille des personnes détenues, R.57-7-79 du CPP ;

MAISON D'ARRET DE DIJON
72 bis rue d'Auxonne
21 033 DIJON cedex
tél : 03.80.66.47.32 / fax 03.80.67.20.57



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D. 283-4), *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type ;
- Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D. 283-3) *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-Art 7 III RI type ;
- Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif, D.308 du CPP ;
- Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire, R.57-6-24, al 3,5° du CPP ;
- Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement, R.57-7-18 du CPP ;
- Réalisation de l'entretien arrivants RI Art. I-3.

La Cheffe d'établissement,
Pauline ROSSIGNOL



Reçu Notification
A DIJON, le 27.08.2020
L'intéressé

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté

BFC-2020-09-16-001

Arrêté 20-277 BAG portant approbation du schéma
régional d'aménagement, de développement durable et
d'égalité des territoires SRADDET de la région Bourgogne

*Arrêté 20-277 BAG portant approbation du schéma régional d'aménagement, de développement
durable et d'égalité des*

Franche Comté



ARRÊTÉ N° 20-277 BAG
portant approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Bourgogne Franche-Comté

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.4251-1 à L.4251-7 et R.4251-1 à R.4251-13 ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République notamment ses articles 10 et 13 ;

VU l'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 relative aux mesures de coordination rendues nécessaires par l'intégration dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, des schémas régionaux sectoriels mentionnés à l'article 13 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY en qualité de préfet de région Bourgogne Franche-Comté ;

VU la délibération n°17AP.35 du 13 janvier 2017 du conseil régional Bourgogne Franche-Comté de lancement du SRADDET ;

VU la délibération n°19AP.149 des 27 et 28 juin 2019 du conseil régional Bourgogne Franche-Comté relative à l'arrêt du projet du SRADDET ;

VU les avis recueillis sur le projet de schéma arrêté par le conseil régional conformément à l'article L.4251-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU les conclusions motivées et l'avis de la commission d'enquête du 17 février 2020 ;

VU le bilan de la concertation sur la procédure d'élaboration du SRADDET, ainsi que la déclaration mise à disposition du public conformément au 2° du I. de l'article L.122-9 du code de l'environnement ;

VU la délibération n° 20AP.193 des 25 et 26 juin 2020 du conseil régional adoptant le projet du SRADDET ;

VU la composition et le contenu du SRADDET adopté ;

VU la transmission en date du 15 juillet 2020 par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté au préfet de région du SRADDET adopté ;

VU l'arrêté du 6 mai 2015 du préfet de la région Bourgogne portant approbation du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;

VU l'arrêté n° R43-2015-12-02-004 du 2 décembre 2015 du préfet de la région Franche-Comté portant approbation du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;

VU l'arrêté du 26 juin 2012 du préfet de la région Bourgogne portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ;

VU la décision N° 14LY01816 du 3 novembre 2016 de la Cour administrative d'appel de Lyon annulant l'arrêté du 26 juin 2012 du préfet de la région Bourgogne approuvant le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et son annexe, le schéma régional de l'éolien,

VU l'arrêté n°2012327-0003 du 22 novembre 2012 du préfet de la région Franche-Comté portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ;

Considérant que les procédures de consultation et d'enquête publique ont permis d'apporter des modifications au projet de SRADDET arrêté, sans pour autant remettre en question l'économie générale du projet conduisant à son adoption par délibération du conseil régional en date des 25-26 juin 2020 ;

Considérant que le contenu du SRADDET est conforme aux lois et règlements en vigueur et aux intérêts nationaux ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1er :

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) tel qu'annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 :

Le SRADDET se substitue à l'ensemble des schémas et plans régionaux sectoriels mentionnés à l'article 13 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Article 3 :

À la date de publication du présent arrêté, les arrêtés préfectoraux suivants sont abrogés en application du dernier alinéa de l'article L.4251-7 du code général des collectivités territoriales :

- l'arrêté du 6 mai 2015 du préfet de la région Bourgogne portant approbation du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- l'arrêté n° R43-2015-12-02-004 du 2 décembre 2015 du préfet de la région Franche-Comté portant approbation du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- l'arrêté du 26 juin 2012 du préfet de la région Bourgogne portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE);
- l'arrêté n°2012327-0003 du 22 novembre 2012 du préfet de la région Franche-Comté portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE);

Article 4 :

Le SRADDET figure en annexe de la délibération n° 20AP.193 des 25 et 26 juin 2020 du conseil régional et peut être consulté, avec la déclaration prévue par l'article L.122-9 du code de l'environnement, au siège du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <https://abcdelib.de.bourgognefranche-comte.fr/SRADDET-adoption/>

Article 5 :

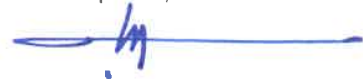
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la présidente du conseil régional de la région Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le **16 SEP. 2020**

Le préfet,



Fabien SUDRY

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté

BFC-2020-09-16-002

Arrêté n°20-278 fixant la date de l'élection des
représentants à la conférence territoriale de l'action
publique de la région Bourgogne-Franche-Comté

*Arrêté n°20-278 fixant la date de l'élection des représentants à la conférence territoriale de
l'action publique de la région Bourgogne-Franche-Comté*



Arrêté N°~~20-278~~ fixant la date de l'élection des représentants à la conférence territoriale de l'action publique de la région Bourgogne-Franche-Comté

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1111-9-1 et D1111-2 à D1111-7 ;
- VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 4 ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** le décret n°2014-1076 du 22 septembre 2014 précisant les modalités d'élection et de désignation des membres de la conférence territoriale de l'action publique autres que les membres de droit ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;
- VU** l'arrêté du 24 avril 2017 fixant la liste des membres de la conférence territoriale de l'action publique de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Considérant** qu'en application de l'article D1111-3 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans un délai de trois mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux et des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

ARRÊTE

Article 1er : La date de l'élection des représentants à la conférence territoriale de l'action publique de Bourgogne-Franche-Comté est fixée au vendredi 16 octobre 2020.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté, les préfets des départements du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne, du Territoire de Belfort et le secrétaire général de la préfecture de Côte-d'Or, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon , le **16 SEP. 2020**

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales



Eric PIERRAT